

ques du Québec, c'est que 40 à 50 p. 100 des Canadiens qui n'ont encore jamais vu invoquer cette loi auparavant n'en connaissent pas l'importance. Je veux parler de l'application de la loi sur les mesures de guerre. Elle n'avait pas été appliquée depuis la guerre. Je me demande combien de nos jeunes se rendent compte de la gravité de ce qu'on vient de faire depuis quelques heures.

Je m'inquiète du bien-être du pays et de tous les Canadiens. Je veux que quelques questions soient consignées au compte rendu dans l'espoir qu'on y répondra. La première, bien entendu, est celle que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a posée lorsqu'il a ouvert le débat au nom de l'opposition. La voici: Pourquoi ne pouvons-nous travailler dès maintenant à l'élaboration d'une mesure législative qui modifierait essentiellement le Code criminel du Canada? Si, de l'avis du gouvernement, une modification au Code criminel ne satisfaisait pas aux exigences de la situation qui existe au Québec, pourquoi ne nous a-t-on rien dit? Si, au contraire, une modification au Code criminel faisait l'affaire, pourquoi ne nous a-t-on pas dit que les légistes de la Couronne, qui rédigent les mesures législatives, étaient déjà au travail et prépareraient ce genre de mesure que la Chambre et le pays réclament en vue de préserver la liberté. Les Canadiens voudraient entendre les réponses à ces questions précises. J'espère que le premier ministre, ou un autre ministre, y répondra le plus tôt possible. La Chambre et le pays ont droit, je pense, à ces réponses. A mon avis, il est à regretter que le premier ministre n'ait pas mis d'autres membres du Conseil privé au Canada au courant de la situation, et je fais là essentiellement allusion au très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), ancien premier ministre, à l'ancien premier ministre (M. Pearson), au chef de l'opposition, au chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas, Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) et au chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), tous Canadiens honorables. J'estime qu'on aurait dû les renseigner sur les détails essentiels qui ont poussé le gouvernement à recourir à la loi sur les mesures de guerre. Si le premier ministre avait agi ainsi, le pays ne serait pas aujourd'hui si perplexe en ce qui concerne la situation.

Tout le monde, j'en suis sûr, a confiance dans le premier ministre. Je ne veux nullement le blâmer. Je comprends même très bien la situation où il se trouve. Depuis quelques heures, sa tâche est lourde et elle le sera encore plus par la suite. J'estime qu'il aurait pu alléger considérablement son fardeau en faisant un geste, celui de renseigner le plus complètement possible les chefs de partis sur les détails précis du plan soumis par le directeur de la police de la province de Québec au premier ministre Bourassa, au comité exécutif et au maire de la ville de Montréal et, par leur truchement, au gouvernement fédéral. Les détails de ce plan auraient très bien pu convaincre les chefs de partis du bien-fondé absolu de l'initiative du gouvernement. Dans l'état actuel des choses, nous ne savons pas si bien-fondé il y avait. Nous ne pouvons que le présumer.

Je serais en effet très curieux de savoir à quel moment exact le gouvernement a pour la première fois envisagé la nécessité ou l'opportunité, découlant de certains événements, de recourir à la loi sur les mesures de guerre. Et je reviens sur la question déjà posée: y a-t-il ce soir

quelque membre du gouvernement, occupé à modifier le Code criminel dans le sens qui a été proposé ou dans un sens déterminé par le gouvernement lui-même? Tout comme des milliers d'étudiants de par le Canada en ce moment, je me demande ce que comptent faire, à propos des étudiants qui ont choisi d'apporter leur soutien au FLQ, les autorités auxquelles il incombe d'appliquer la loi. Qu'allons-nous faire d'eux? Les jeter en prison? Je me demande si cette mesure s'applique aussi à d'autres groupes qui, pour une raison ou une autre, se repaîraient ou non du venin nouveau du FLQ. Pourquoi le gouvernement demande-t-il ces pouvoirs pour six mois. Pourquoi pas pour un an ou pour deux ans? Pourquoi pas pour un mois, comme l'a suggéré le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates)? Pourquoi pas pour une semaine seulement? Le premier ministre aurait eu seulement à déclarer à la Chambre: «Nous voulons prolonger ces pouvoirs pour une autre semaine encore». Le gouvernement demande-t-il six mois parce qu'il a besoin de tout ce temps pour inspirer la terreur aux terroristes? A mon avis, c'est déjà fait!

Je me demande aussi, monsieur l'Orateur, quand le premier ministre de la province de Québec a pour la première fois fait connaître ses craintes au gouvernement du Canada quant à l'insuffisance des lois actuelles? Il y a 11 jours, 12 jours ou 2 mois? Celui qui l'a précédé comme premier ministre du Québec avait-il déjà exprimé de telles craintes? S'était-il déjà dit inquiet? Je crois que tous les Canadiens ont le droit de le savoir. Parce qu'ils sont ainsi disposés, ils ont le droit de connaître les réponses.

Je me demande combien de fois le ministre de la Justice (M. Turner), au cours des derniers jours, semaines ou mois, a communiqué au cabinet du premier ministre son inquiétude au sujet de la situation au Québec. Il serait intéressant de savoir combien de communications ont été échangées entre le ministre de la Justice et le premier ministre du Canada, au cours des 12 derniers mois, sur la détérioration de la situation dans la province de Québec.

• (8.50 p.m.)

A part les commérages mondains et les rencontres au hasard des corridors, je me demande combien de députés de la province de Québec ont dit explicitement au ministre de la Justice (M. Turner) qu'ils s'inquiètent des événements qui surviennent dans leur province. Je me demande combien se sont adressés au premier ministre (M. Trudeau). A mon sens, les Québécois ont le droit de le savoir. Je n'ai pas entendu beaucoup de ces députés en parler, sauf à l'occasion. J'aimerais qu'on me donne des renseignements précis à ce sujet. J'appuie, dans toute la mesure de mes moyens, toute action que le premier ministre du pays jugera nécessaire pour débarrasser le pays du terrorisme.

Je me demande aussi combien de Canadiens de la province de Québec ont écrit au premier ministre ou au ministre de la Justice, au cours des 12 derniers mois, pour faire connaître leur inquiétude. Comment déterminerons-nous que l'insurrection appréhendée, réelle ou imaginaire, a pris fin? Qui le déterminera? Sera-ce le